

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DE LA PRESSE MINISTERIELLE

BURKINA FASO

Unité- Progrès - Justice

Ouagadougou, le 20 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans un communiqué publié le 20 avril 2020, Human Rights Watch accuse les Forces de Défense et de Sécurité d'avoir le 9 avril 2020 à Djibo, ciblé exclusivement des hommes de la communauté peule et exécuté sommairement 31 d'entre eux.

Ce type d'allégations avait été rapporté à Monsieur le Ministre d'état, Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, qui dès le 10 avril 2020 a adressé une lettre à Monsieur le Directeur de la Justice Militaire pour l'instruire de faire ouvrir par ses services une enquête judiciaire afin d'établir la vérité des faits.

Nous tenons à rappeler à la communauté nationale et internationale que nos Forces Armées sont formées pour agir dans le respect du Droit International Humanitaire et suivant des règles d'engagement propres.

De plus; les Forces Armées ayant en leur sein des fils de toutes les communautés qui composent le peuple Burkinabè, elles ne sauraient opter de stigmatiser une d'entre elles. Surtout que le succès de leurs missions dépend de la confiance et de la collaboration des populations locales.

Nous tenons à rassurer la communauté nationale et internationale que si ces allégations étaient avérées, des sanctions seront prises à l'encontre des auteurs.

Direction de la Communication
de la Presse Ministérielle



Colonel-Major
DIASSO Jean Arthur Idriss